

Le 9 janvier 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 9 janvier 2018, de 20 h 00 à 21 h 15 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Boutellerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère (absente)
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller
M. Jean-Luc Therrien, conseiller

formant quorum

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

Nomination d'une secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT

que la directrice générale et secrétaire-trésorière est absente en cette séance du 9 janvier 2018;

CONSIDÉRANT
001-2018

que la municipalité doit tenir cette séance ordinaire;

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que Madame Suzanne Dubé soit nommée secrétaire d'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

002-2018

Madame la secrétaire d'assemblée fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017
6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017
7. Approbation et autorisation des comptes à payer
8. Rapport de la Régie intermunicipale du service des incendies
9. Rapport d'organismes
10. Avis de motion – règlement établissant les différents taux de taxation pour l'année 2018
11. Présentation du projet de règlement établissant les différents taux de taxation pour l'année 2018
12. Adoption du règlement # 327 établissant la répartition des coûts des travaux effectués en 2017 au cours d'eau Branche de la Cédrière du ruisseau Clair
13. Adoption du règlement # 328 établissant la répartition des coûts des travaux effectués en 2017 à l'Aboiteau St-Louis /St-Denis – Phase 4
14. Résolution intégrant le RCI-134 de la MRC à la réglementation municipale
15. Compensation à M. Guy Dubé pour l'éclairage de l'enseigne à l'entrée du village

16. Correspondance
17. Autres sujets
18. Période de questions
19. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017

003-2018

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017

004-2018

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2017.

6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017.

7. Approbation et autorisation des comptes à payer

005-2018

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 52 632,13 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

8. Rapport de la Régie intermunicipale du service des incendies

M. Dany Chénard informe les membres du conseil que lors de la réunion du 15 décembre dernier, il a été question des numéros civiques (9-1-1) pour les municipalités de Rivière-Ouelle, Mont-Carmel, St-Gabriel et St-Denis.

Il informe les membres du conseil que la régie intermunicipale est intéressée à faire l'achat de masques respiratoires et habits de protection (5 habits), pour remplacer les équipements actuels de la caserne de Mont-Carmel.

9. Rapport d'organismes

M. Réal Lévesque conseiller, mentionne qu'il y a aura une rencontre des Services à la Famille le mercredi 10 janvier 2018. Il sera en mesure d'avoir plus d'informations à la prochaine séance du conseil municipal en février.

M. Étienne Brodeur conseiller informe les membres du conseil que le comité de la chapelle a fait parvenir au comité de développement des documents (dont une liste pour des améliorations à la Chapelle) pour leur prochaine rencontre qui aura lieu le mercredi 17 janvier prochain.

M. Jean-Luc Therrien conseiller informe les membres du conseil de la participation de 17 jeunes au cours de patin et 26 jeunes au cours de hockey (les samedis).

La collecte des canettes organisée par les membres de l'association sportive le dimanche 7 janvier fut un succès. La prochaine activité le Festi-hockey se tiendra du 2 au 4 février.

10. Avis de motion pour un règlement établissant les différents taux de taxation pour l'année 2018

M. Dany Chénard conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement établissant les différents taux de taxation pour l'année 2018.

11. Présentation du projet de règlement établissant les différents taux de taxation pour l'année 2018

M. Réal Lévesque conseiller, présente un projet de règlement établissant les différents taux de taxation pour l'année 2018.

Ce projet de règlement a pour but d'établir le taux de la taxe foncière générale, la taxe spéciale pour le paiement d'un règlement d'emprunt et les différents tarifs pour les services de gestion des matières résiduelles, le service de vidanges de transport et de disposition des eaux usées provenant d'une fosse septique, d'une fosse de rétention ou d'un puisard. Le tarif pour l'entretien des systèmes de traitement de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées ainsi que les taux d'intérêt et pénalités sur les comptes dus à la municipalité pour l'année 2018 et qui seront imposés par l'envoi de compte de taxes.

12. Adoption du Règlement no 327 établissant la répartition des coûts des travaux effectués au cours d'eau Branche de la Cédrière du Ruisseau Clair

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 412-CM2016 adoptée par la MRC de Kamouraska pour l'exécution des travaux au cours d'eau Ruisseau Clair;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des coûts doit être effectuée par la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par M. Dany Chénard, conseiller lors de la séance régulière du 4 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Étienne Brodeur

et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement numéro 327 soit et est adopté et qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

ARTICLE 2

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire la répartition des coûts pour les travaux effectués à la branche de la Cédrière du Ruisseau Clair au montant de : 3 259,50 \$ auprès des propriétaires concernés par ces travaux selon l'annexe incluse au présent règlement.

ARTICLE 3

Afin de refléter l'aspect collectif de la ressource eau, la municipalité prendra 25% des coûts de la facture, soit 1 086,50 \$ à même ses fonds généraux.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-DENIS, CE 9e JOUR DE JANVIE 2018.

13. Règlement no 328 établissant la répartition des coûts des travaux effectués à l'Aboiteau St-Louis / St-Denis – phase 4

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 369-CM2016 adoptée par la MRC de Kamouraska pour l'exécution des travaux à l'Aboiteau Saint-Louis / Saint-Denis – Phase 4;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des coûts doit être effectuée par la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par M. Jean-Luc Therrien, conseiller lors de la séance régulière du 4 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par M. Patrick Dionne

et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement numéro 328 soit et est adopté et qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit.

ARTICLE 2

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire la répartition des coûts pour les travaux effectués à l'Aboiteau Saint-Louis / Saint-Denis- Phase 4 au montant de : 17 547,75 \$ auprès des propriétaires concernés par ces travaux selon l'annexe incluse au présent règlement.

ARTICLE 3

Afin de refléter l'aspect collectif de la ressource eau, la municipalité prendra 25% des coûts de la facture, soit 5 849,25 \$ à même ses fonds généraux.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-DENIS, CE 9e JOUR DE JANVIER 2018.

14. Résolution intégrant le RCI-134 de la MRC de Kamouraska à la réglementation municipale

CONSIDÉRANT

que la municipalité souhaite intégrer le RCI-134 de la MRC de Kamouraska à son règlement de zonage et de lotissement;

007-2018

CONSIDÉRANT

que la municipalité désire être retirée du règlement de la MRC;

008-2018

Il est proposé par M. Jean-Luc Therrien

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie demande à la MRC de Kamouraska d'être retirée de sa réglementation et que le RCI-134 soit intégré au règlement municipal en zonage et lotissement.

15. Compensation à M. Guy Dubé pour l'éclairage de l'enseigne à l'entrée du village

CONSIDÉRANT

que la pancarte à l'entrée ouest de la Municipalité est éclairée;

CONSIDÉRANT

que l'éclairage provient de la propriété de M. Guy Dubé;

009-2018

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser un paiement de 100 \$ à M. Guy Dubé afin de défrayer les coûts d'électricité de la lumière installée sous la pancarte "Saint-Denis-De La Bouteillerie" située sur son terrain, et ce, pour l'année 2017.

16. Correspondance

16.1 Gouvernement du Québec

Premier ministre

Le premier ministre Philippe Couillard adresse ces félicitations à M. Jean Dallaire, maire pour son élection.

16.2 Finances Québec

Ministère des Transports

La municipalité a reçu une subvention de 10 000 \$ dans le cadre de l'aide à l'amélioration du réseau routier municipale.

16.3 Centre de Plein-Air de Saint-Denis

Adresse à la municipalité une demande d'aide financière pour l'installation d'une nouvelle enseigne au coin de la rue Raymond ainsi que pour l'impression de dépliants promotionnels.

010-2018

Il est proposé par M. Jean-Luc Therrien

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement des frais mentionné dans la demande pour un montant de 528,89 \$ au Centre de Plein-Air de Saint-Denis.

Montant prévu au budget de l'année 2017.

16.4 MRC de Kamouraska

Redevances des Parcs Éoliens

La municipalité a reçu deux chèques en décembre 2017 reliés aux redevances des Parcs Éoliens, soit un chèque au montant de 2 535 \$ et l'autre au montant de 2 028 \$.

16.5 Madame Jeanine (Louis-Marie Lavoie) et famille

Offrent leurs remerciements à la municipalité pour le prêt de la salle du Complexe lors du décès de M. Louis-Marie Lavoie.

17. Autres sujets

M. Dallaire, informe les membres du conseil et l'assemblée de la lettre de la Caisse du Centre de Kamouraska annonçant la fermeture du comptoir de la Caisse De Saint-Denis-De La Bouteillerie, qu'il a reçu par courrier en même temps que tous les citoyens. Il aurait souhaité avoir la possibilité d'envisager des alternatives pour garder le comptoir de la caisse ouvert à Saint-Denis.

M. Dallaire a été convoqué à une rencontre le jeudi 11 janvier. Il trouve inacceptable d'être convoqué à une rencontre alors que les décisions sont prises. Il désire inviter la population de St-Denis à assister à la rencontre du 15 janvier et venir apporter leurs commentaires.

18. Période de questions

M. Louis-J. Desjardins remercie M. Dallaire d'avoir fait certaines vérifications concernant la problématique des cours d'eau. Lors de la conversation, il semble y avoir une différence d'interprétation entre la MRC et le citoyen pour ce qui doit être considéré comme de la prévention ou une nuisance à l'écoulement, particulièrement si la nuisance à l'écoulement n'est pas due à une action humaine. De plus, M. Desjardins souhaiterait qu'il y ait plus de souplesse dans l'accomplissement des travaux projetés, permettant aux propriétaires concernés d'avoir la possibilité, sous supervision, d'effectuer eux-mêmes, les travaux s'ils le désirent. Sur ces sujets, M. Dallaire informe M. Desjardins qu'il doit se référer à la MRC, la municipalité ne peut résoudre cette situation.

19. Clôture et levée de la séance

011-2018

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 15

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Suzanne Dubé,
Secrétaire d'assemblée



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

ANNE DESJARDINS	79,69 \$
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-DENIS	364,00 \$
BASE 132	574,88 \$
BMR DYNACO ST-PASCAL	45,63 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	98,51 \$
CAMILLE DUMAIS INC.	48,54 \$
CENTRAIDE KRTB	100,00 \$
CENTRE DE PLEIN-AIR DE SAINT-DENIS	528,89 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA - RIVIÈRE-DU-LOUP	74,73 \$
COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	376,83 \$
CPA LA POCATIÈRE	75,00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	552,24 \$

EAU LIMPIDE INC	52,00 \$
ÉBÉNISTERIE MARIO MASSÉ INC.	33,24 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	36,72 \$
FERME PIERRE GARON	2 101,16 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12,00 \$
GARON, LÉVESQUE, GAGNON, ST-PIERRE NOTAIRES	50,00 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC	86,23 \$
LES ÉVALUATIONS PASCAL ARSENAULT	1 034,78 \$
MATERIAUX DIRECT INC	276,78 \$
MRC DE KAMOURASKA	3 542,08 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	446,34 \$
NICOLE JEFFREY	15,50 \$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	51,74 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	22,94 \$
PROPANE SÉLECT	33,89 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 780,50 \$
RESTAURANT LE BEC FIN	578,88 \$
SUZANNE DUBÉ	71,48 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	12 858,38 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	8 505,74 \$
	SOUS-TOTAL
	37 509,32 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017

SALAIRES (DÉCEMBRE 2017)	6 394,31 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (DÉCEMBRE 2017)	3 140,04 \$
CONCIERGERIE	1 020,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	159,56 \$
HYDRO-QUÉBEC	4 314,70 \$
FRAIS BANCAIRE	94,20 \$
	SOUS-TOTAL
	15 122,81 \$
	GRAND-TOTAL
	<u>52 632,13 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2017-2018 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 9 janvier 2018

Annexe

Résolution

005-2018

Par: Suzanne Dubé
Secrétaire d'assemblée